

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21027228

e,

Déposé / Reçu le 21/01/2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0842 796 277

Nom

(en entier) : ARTAMIS INDUSTRIAL

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Chaussée de la Hulpe 185 à 1170 Watermael-Boitsfort

Objet de l'acte :**A. PREAMBULE**

La SRL ARTAMIS INDUSTRIAL ayant son siège social à Chaussée de la Hulpe 185, 1170 Watermael-Boitsfort, se propose de fusionner par absorption de la société SA SOBEDAC ayant son siège social à Chaussée de la Hulpe 185, 1170 Watermael-Boitsfort.

Cette fusion se fera sous forme simplifiée, l'intégralité des actions de la société SOBEDAC étant détenues par la société ARTAMIS INDUSTRIAL.

Le présent rapport est établi conformément à l'article 12:50 du code des sociétés et des associations qui stipule que :

« Les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins :

1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège des sociétés appelées à fusionner ;

2° la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés ;

3° les droits attribués par la société absorbante aux associés ou actionnaires des sociétés absorbées qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les parts ou actions, ou les mesures proposées à leur égard ;

4° tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Le projet de fusion doit être déposé par chaque société concernée par la fusion au greffe du tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14, 1° ou 4°. Dans ce dernier cas, la mention comporte un lien hypertexte vers le site internet de la société. Le dépôt doit avoir lieu six semaines au moins avant la décision de fusion mentionnée à l'article 12:53. »

B. SRL ARTAMIS INDUSTRIAL**1. Forme, dénomination, objet social, siège social et historique**

La SRL ARTAMIS INDUSTRIAL a son siège social établi à Chaussée de la Hulpe 185, 1170 Watermael-Boitsfort.

Elle est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0842.796.277.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Elle a été constituée initialement sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée portant la dénomination TRIMMO INDUSTRIAL aux termes d'un acte reçu par le notaire Valérie Bruyaux de résidence à Avenue Louise 65/5 1050 Bruxelles le 13 janvier 2011, publié aux annexes du Moniteur Belge du 27 janvier 2012 sous la référence 12025040.

Son capital est fixé à cent mille euros (100.000,00 €) représenté par dix mille (10.000,00) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont intégralement souscrites et ont été entièrement libérées.

Son objet social est ainsi libellé :

« La société a pour objet, pour son compte, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger, dans la mesure où il est satisfait, par l'entreprise ou par ses sous-traitants, aux règles relatives aux accès à la profession :

- Toutes opérations immobilières et notamment l'achat, la vente la location, le leasing, la gestion, la gérance, l'expertise, la transformation, la mise en valeur, l'aménagement, l'équipement, la décoration, la rénovation, le lotissement en matière immobilière et, d'une façon générale, toutes transactions et promotions immobilières généralement ou indirectement, sont en relation avec son objet ou sont de nature à favoriser l'accroissement d'un patrimoine immobilier ;

- Toutes activités de conseil, d'étude, de consultance, d'expertise, de gestion, de gérance, de transactions et de promotions en matière immobilière ;

- Toutes activités de conseil, d'étude et de consultance en matière financière et de gestion d'entreprises ;

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés belges ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, et notamment l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et leur réalisation par voie de vente, cession, échange ou autrement, l'emprunt ou l'octroi aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel de tous concours, prêts, avances ou garanties et même assistance sur le plan de la gestion desdites sociétés ;

- Toutes prestations de services et aides aux entreprises et sociétés, l'acceptation de mandats d'administrateurs, gérant ou liquidateur d'autres sociétés, belges ou étrangères, fournir caution et donner tous biens en garantie pour son compte ou pour compte de tiers ;

La présente liste n'est pas limitative et seule l'assemblée générale peut interpréter le présent article.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou permettant de faciliter son développement. »

2. Conseil d'administration

Patrick MOENS, administrateur.

3. Actionnariat de la société

- Patrick MOENS - 9999 sur 100000 ;
- CAPROCK - 1 sur 10.000.

C. SA SOBEDAC

1. Forme, dénomination, objet social, siège social et historique

La SA SOBEDAC a son siège social établi à Chaussée de la Hulpe 185, 1170 Watermael-Boitsfort.

Elle est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.706.584.

Elle a été constituée initialement sous la forme d'une société SPRL portant la dénomination SOBEDAC aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre Garde de résidence à Boulevard du Souverain 288 à 1160 Auderghem, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-huit publié aux annexes du Moniteur Belge du dix-huit juillet suivant sous le numéro 2145-1.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Pierre NICAISE, Notaire de résidence à Allée du Bois de Bercuit, 14

1390 Grez-Doiceau le 16 novembre 2007, publié aux annexes du Moniteur Belge du 14 décembre 2007, suivant sous la référence 07180656.

Son capital est fixé à soixante et un mille neuf cent septante-trois euros et trente-huit cents (61.973,38 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont intégralement souscrites et ont été entièrement libérées.

Son objet social est ainsi libellé :

« La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement en Belgique et à l'Etranger et plus particulièrement dans les Etats d'Extrême-Orient, l'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignment, l'emmagasiner, le warrantage, le transit et le transport de tous produits, marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances.

Toutes opérations, représentation, commission et courtage relativement à ces produits, marchandises et objets, la vente en gros, demi-gros et détail de tous articles.

L'acquisition et la vente par voie d'apport, d'échange, d'achat ou autrement, la construction, l'installation, l'aménagement, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société ainsi que de tous fonds de commerce, matériel, objets mobiliers, produits, marchandises et objets de toute nature, ainsi que tous établissements industriels et commerciaux et tous comptoirs.

La création d'agences commerciales dans toutes les parties du monde, la participation dans toutes entreprises commerciales.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés. »

2. Conseil d'administration

-Artamis Industrial

-DMH Group NE 0479.341.237

3. Actionnariat de la société

Les actions sont détenues par :

•ARTAMIS INDUSTRIAL - 750 actions sur 750.

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

L'absorption de la SA SOBEDAC par la SRL ARTAMIS INDUSTRIAL, que nous nous proposons de réaliser, répond aux objectifs suivants :

- La fusion a principalement pour but, la simplification administrative de l'ensemble des sociétés du groupe ;
- la fusion permet de facto de simplifier la structure du groupe qui ne dispose pas d'autres sociétés en Belgique ;

- la fusion permet d'éliminer les opérations intragroupes ;

- la fusion permet de regrouper, au sein d'une même entité, le patrimoine immobilier et le patrimoine commercial, dans la perspective d'obtenir plus aisément des garanties au-près des créanciers ou des financements auprès d'établissements de crédit.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

E. DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion prend effet rétroactivement au 31 décembre 2020.

Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 31 décembre 2020 par la société absorbée sont réputées réalisées pour le compte de la société absorbante.

F. GARANTIES AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Etant donné que l'associé unique de la société absorbée ne détient pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteurs de titres autres que les actions, aucune mesure n'est donc proposée.

G. CONSEQUENCES DE LA FUSION

L'absorption qui sera réalisée sera celle de la SA SOBEDAC par la SRL ARTAMIS INDUSTRIAL.

Réservé
au
Moniteur
belge



Les différents postes de l'actif et du passif, hors capitaux propres, de la SA SOBEDAC viendront alors s'ajouter aux postes respectifs de l'actif et du passif de la SRL ARTAMIS INDUSTRIAL.

H. AVANTAGES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

Fait à Bruxelles, le 29/01/2021

Patrick MOENS,

Administrateur unique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).